Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270414-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/27/04/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : VERGNAULT Marie,

Procuration(s) : VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élue secrétaire de séance. De même, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PÉRON Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Dates de convocation : 10/04/2026
Convocation N°1 affichée le : 14/04/2026
Convocation N°2 affichée le : 20/04/2026
Ordre du jour complémentaire du 21/04/2026
Affiché le 21/04/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

14- FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame la Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (article L123-6 et R123-7), le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé comme suit :

La Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration,

Huit membres au maximum élus en son sein par le Conseil Municipal,

Huit membres au maximum nommés par la Maire, personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (en nombre égal).

Il appartiendra au Conseil Municipal de déterminer le nombre des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270414-DE

Département du MORBIHAN

Madame la Maire propose de fixer ce nombre à six et invite l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée, à se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

FIXE le nombre des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à six.

Fait à Gourin, le 27 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance, Styren PICARDA.	Le secrétaire de séance, Matthieu PÉRON.	La Maire, Bérangère FRITZ.